



Membre de l'INPH et de la FEMS <http://syndicat-fps.fr>

**LETTRÉ OUVERTE À L'INTENTION DE  
MADAME MARIE DAUDÉ LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS (DGOS)**

**27/01/2025**

La Fédération des Praticiens de Santé (FPS) tient à exprimer sa profonde surprise face à la méthode employée par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) pour traiter le dossier des Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne (PADHUE). La DGOS essaye de nous faire avaliser en répondant à un questionnaire à choix multiple, des décisions prises à l'avance sans concertation et qui ne tiennent nullement compte des impératifs réels de ces praticiens.

La FPS réaffirme son refus catégorique de se soumettre à cette méthode que nous jugeons à la fois humiliante et inappropriée.

Depuis trente ans, la FPS a toujours participé sans relâche aux discussions et l'élaboration des textes législatifs ou réglementaires relatifs au statut des PADHUE. Il nous paraît tout à fait naturel de prendre part à des négociations qui concernent la restructuration des Épreuves de Vérification des Connaissances (EVC) au côté des organisations syndicales légitimes et représentatives durant ces dernières années de ces praticiens (FPS, SNPADHUE, SOS PADHUE). Et nous nous interrogeons sur l'invitation de certaines organisations syndicales, imposées par la DGOS, qui jusque là n'avaient aucune implication dans ce dossier. Nous déplorons et refusons leur participation qui risque de fragiliser le débat au regard de leur manque d'expertise dans ce domaine.

Nous comprenons que certaines réformes d'envergure, touchant profondément à l'organisation des soins en France, nécessitent une consultation élargie à de multiples parties prenantes. Il nous paraît d'ailleurs intéressant d'évaluer l'impact réel de ces praticiens dans l'organisation et la participation au système de soins avant toute restructuration de leur statut.

On peut même se référer à la démarche suivie lors de l'élaboration de la loi instaurant les EVC en 2006. le Ministre de la Santé, Monsieur Xavier Bertrand, et son chef de cabinet, Monsieur Jean Castex, avaient réuni, autour d'une table commune, les représentants des PADHUE (FPS, SNPADHUE), les ordres professionnels, les académies nationales, le Ministère de l'Éducation nationale, ainsi que tous les syndicats des internes, des chefs de clinique et des praticiens hospitaliers (PH). Ceci a permis la mise en place d'une procédure d'évaluation et d'équivalence inexistante jusqu'alors.

Toute modification des épreuves EVC doit impérativement tenir compte de la réalité d'exercice de ces PADHUE et des difficultés qu'ils rencontrent quotidiennement :

- Une précarité financière liée à une rémunération à peine supérieure au Smic pour des médecins diplômés avec une certaine expérience professionnelle.
- Absence de terrains de stage dans certaines spécialités
- Insuffisance de postes PCC (Praticiens Contractuels Complémentaires) validants.

- *Pas d'accompagnement ni de temps dédié à la formation.*
- *Refus de renouvellement des titres de séjour pour des praticien en exercice....*

*Un simple sondage ne peut en aucun cas répondre à l'ensemble des problématiques complexes auxquelles sont confrontés ces praticiens, pourtant dévoués et essentiels au bon fonctionnement du système de santé en France. La FPS désapprouve par conséquent fermement cette méthode inadaptée. Ce pendant la FPS réitère son intention et sa disponibilité pour engager un véritable dialogue fondé sur des discussions constructives, comme cela a toujours été le cas depuis sa création ou par le passé.*

*Il est choquant de constater l'écart saisissant entre la nécessité impérieuse de recourir aux PADHUE pour pallier les déserts médicaux et la précarisation croissante de leur situation.*

*La FPS se réserve le droit d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour alerter les pouvoirs publics sur les conditions d'exercice préoccupantes de ces praticiens.*

*Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos salutations distinguées.*

*Conseil d'Administration de la FPS*

*Docteur Ayoub MDHAFAR*

*Président FPS*

*06 77 82 11 22*

*[dr.acupuncture13@gmail.com](mailto:dr.acupuncture13@gmail.com)*

---

## **FPS**

Le courrier doit être envoyé au secrétariat : FPS 73 avenue des anciens combattants 13220 Chateauneuf- les- Martigues

T°06 60 21 78 15 Mail : <http://www.syndicat-fps.fr>

Siège social :7 voie nouvelle 91300 MASSY